

BNP Paribas Fortis

émet de nouvelles obligations à 4 ans en TRY



Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Emprunt obligataire



4 ans



Livre turque (TRY)



Remboursement à 100% de la valeur nominale en TRY à l'échéance



Coupon annuel de 11,00% (brut)



Profil dynamique à agressif



Précompte mobilier de 15%

Fortis Banque SA, opérant aujourd'hui sous la dénomination commerciale BNP Paribas Fortis, émet de nouvelles obligations libellées en livre turque (TRY) et offrant un coupon annuel de 11,00% (brut) pendant 4 ans. Sur base du prix d'émission de 101,625%, le rendement actuariel en TRY est de 10,482% (brut).

La livre turque: plus volatile mais toujours intéressante

Après deux ans de discussions intensives, les négociations entre la Turquie et le Fonds monétaire international (FMI) ont été arrêtées, sans qu'aucun accord n'ait été trouvé, le Premier ministre Erdogan ayant décrété que son pays n'avait pas besoin d'aide financière pour l'instant. La perspective d'élections mi-2011 n'y est bien sûr pas étrangère. Un accord avec le FMI, inévitablement assorti de strictes conditions, aurait entravé la marge de manœuvre de Tayyip Erdogan et de son parti, l'AKP.

La pire récession de l'après-guerre a fait très mal à l'économie turque, qui s'est contractée de 4,8% en 2009. Elle devrait toutefois profiter cette année de la reprise de l'économie mondiale. De plus, grâce à une régulation très stricte, le secteur bancaire turc a été relativement épargné par les problèmes. Les autorités peuvent donc concentrer leurs efforts sur l'économie réelle.

Les coupons élevés des obligations en TRY attirent les investisseurs étrangers, d'autant plus aisément que l'appétit pour le risque se normalise et que les taux sont très bas dans la zone euro ou aux Etats-Unis. De son côté, le principal taux directeur turc a atteint un plancher et l'on peut s'attendre à ce qu'il reparte à la hausse puisque l'inflation redécoule (9,6% en mars 2010).



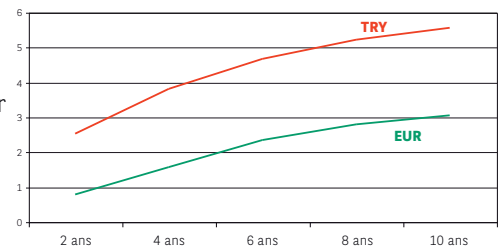
Livre turque (TRY)

Emis en TRY, cet emprunt est donc soumis au risque de change. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en euro inférieur ou supérieur au montant en euro initialement investi.

Conclusion

L'abandon des négociations avec le FMI accroît bien sûr la volatilité potentielle de la livre turque, qui profite pour l'instant de taux élevés et de l'amélioration de la conjoncture mondiale. La perspective d'un relèvement du taux directeur va sans doute exercer une pression sur les cours des obligations, mais celle-ci devrait être largement compensée par le potentiel d'appréciation de la devise. La crise de la dette qui secoue plusieurs Etats membres de la zone euro devrait, en effet, peser encore un certain temps sur la monnaie unique. (Source: BNP Paribas Fortis)

Courbe des taux turcs et de ceux de la zone euro au 03.05.2010



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre de l'offre publique en Belgique. Les restrictions de vente applicables aux obligations émises sont reprises dans le Prospectus (voir au verso).

La période de souscription court du 5 mai à 9h au 18 juin 2010 à 16h.

Une clôture anticipée est toutefois possible en cas de modification des conditions de marché ou de sursouscription.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



Principales caractéristiques de cette émission



Description

Emetteur: Fortis Banque SA, opérant sous la dénomination commerciale de BNP Paribas Fortis.

Rating: A1 (Moody's) / AA (Standard & Poor's) / AA- (Fitch).

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une obligation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale: 2.500 TRY.
- Montant de l'émission: minimum 10 millions TRY.
- Code ISIN: BE6000831238 - Série 640.
- Titres non subordonnés, scripturalisés représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur la Bourse de Luxembourg (voir "Risque" ci-dessous, notamment le risque de liquidité).



Devise

Livre turque (TRY)

Émis en TRY, cet emprunt est donc soumis au risque de change. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en euro inférieur ou supérieur au montant en euro initialement investi.



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces titres sont destinés à l'investisseur présentant un profil de risque **dynamique à agressif**. Ils peuvent néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil. Plus d'informations sur les profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer (cliquez ensuite sur "Plan par étapes").

Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.



Durée

Date d'émission et de paiement: 23 juin 2010.

Echéance: 23 juin 2014, ce qui correspond à une durée de 4 ans.

Prix de remboursement: 100% de la valeur nominale en TRY à l'échéance.



Rendement

- L'investisseur recevra chaque année un coupon de 11,00% (brut).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 23 juin de chaque année et pour la première fois le 23 juin 2011.
- Le rendement actuariel brut en TRY sur prix d'émission s'élève donc à 10,482%.



Frais

Prix d'émission: 101,625% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,625% à charge de l'investisseur particulier).

Service financier: gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation des obligations en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique: les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB): pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).



Risque

Outre le risque de perte sur la devise décrit ci-dessus, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance en cas de défaut de l'émetteur. Par ailleurs, le cours de l'obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces titres pourront y être négociés. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus (voir ci-après) et à considérer la décision d'investir dans les obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer (rubrique "MiFID" dans Infos utiles).



Documentation

Le prospectus de base daté du 17 juin 2009, approuvé par la CSSF, et les Final Terms datées du 5 mai 2010 (ensemble le "Prospectus") sont disponibles aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions.

Un résumé en français du prospectus de base est également disponible.

Ce document est une information à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.